

BULLETIN FOOT YVELINES



Saison 2023 / 2024 – 23/01/2024
Bulletin n°12

COMITE FSGT 78
7, rue Veuve Fleuret
78130 LES MUREAUX
01.34.74.84.93 - 07.67.08.08.49
fsgt78@orange.fr
www.fsgt78.com

Afin d'éviter tout problème de retard dans l'enregistrement des résultats de matchs pour le mardi qui suit la rencontre, nous vous conseillons de nous expédier les feuilles de matchs recto/verso par mail à l'adresse ci-dessous :

fsgt78@orange.fr

La feuille de match doit obligatoirement être expédiée à l'adresse ci-dessous :

Comité FSGT des Yvelines
7, rue Veuve Fleuret - 78130 LES MUREAUX



JOINDRE LA COMMISSION

Vous pouvez joindre la commission Football des Yvelines tous les mardis

A partir de 16h00

Au 01.34.74.84.93

Bulletins reçus :

CD 75 : Paris Foot Week-end n°9 & 10

CD 78 : Foot Yvelines n°10 & 11

CD 93 : Le Lien n°12 & 13

CD 94 : Avant Centre n°8 & 9

LIF : La Sentinelle n° 8 & 9

FOOT YVELINES

1 – Courrier(s) reçu(s)	2
2 – Résultats	5
3 – Équipes ayant usées de leur droit de report	6
4 – Désignation des arbitres	8
5 – Joueurs suspendus	8
6 – Autorisations	10
7 – PV du Bureau d'Appel Régional – 18/01/24	11

PRESENTS :

Mme GALLET Sylvie
M. PUGLISI René

ABSENT EXCUSÉ :

M, GALLICET Sylvain

Membres de la Commission Football :

Mme GALLET Sylvie :

Secrétaire et membres de la sous-commission des litiges

M, GALLICET Sylvain :

Responsable des arbitres et membre de la sous-commission des litiges

M. PUGLISI René :

Classement et rédacteur du bulletin

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse indiquée ci-dessous :

fsgt78@orange.fr

Les feuilles de match originales doivent être expédiées à l'adresse postale ci-dessous et parvenir à la CFY au plus tard le mardi qui suit la rencontre.



FSGT 78
7, rue Veuve Fleuret
78130 LES MUREAUX

→ La CFY accepte les feuilles de match qui seront envoyées par mail, et toujours dans le même délai que l'originale.

En cas d'envoi par mail, la feuille de match originale devra impérativement parvenir au Comité des Yvelines au plus tard le deuxième mardi qui suit la rencontre.

La Commission Football des Yvelines (CFY) n'est joignable que le mardi après-midi à partir de 16h.

Toutefois, en cas de problème en semaine, vous pouvez joindre le Comité FSGT des Yvelines via la permanente Sylvie GALLET au numéro suivant :

01.34.74.84.93

Cette dernière contactera un membre de la CFY pour essayer de régler le problème.

1 – COURRIER(S) RECU(S)



Lors d'un envoi de mail, veuillez nous indiquer, avant ou après la signature, de quelle équipe il s'agit.

Ce détail évitera à la CFY de perdre du temps pour savoir à quelle équipe correspond le mail

Expéditeur	Sujet	Réponse
AS MULTISPORTS	J07 – 09/12/23 – AS MULTISPORTS / ASC PANTIN B Erreur concernant la date du report de ce match (30/04/2024)	Effectivement une erreur de date a été commise. Les seules dates de disponibles sont celles des ½ finales du 11/05/24 et finales 08/06/24 ou 15/06/24 (en attente de validation du Comité FSGT 92) En cas où les 2 équipes ne seraient pas en ½ finale ou en finale, nous vous conseillons de vous accorder afin de trouver une date commune. Veuillez accepter toutes nos excuses pour cette erreur

Expéditeur	Sujet	Réponse
ASC BNP PARIBAS CTIP	Demande pourquoi le point de présence à l'AG de début de saison n'est pas encore comptabilisé	Ne vous inquiétez pas, le point de présence se fera au moment opportun.
RAFALE OC	J10 – 20/01/24 – RAFALE OC/ U.F.C VETERANS Terrain impraticable	Match reporté au 13/04/2024
ASC PANTIN B	J10 – 20/01/24 – ASC PANTIN B / AS DILA Terrain impraticable	Match reporté au 13/04/2024
ARBITRE OFFICIEL DESIGNÉ	J10 – 20/01/24 – US GAZELEC TELETRIC / MIB STEPAHEN RIBEIRO FC Terrain impraticable	Match reporté au 13/04/2024
LES JOYEUX DE L'ASOM + CD FSGT 93	J 10 – 20/01/24 – LES JOYEUX DE L'ASOM / AS BAOBAB Terrain impraticable	Match reporté au 13/04/2024

CI-DESSOUS LES DATES RESTANTES POUR LES REPORTS DE MATCH

Comme vous le remarquez, elles ne sont pas nombreuses :

17/02/2024

24/02/2024

13/04/2024 (report de la journée J10 du 20/01/2024)

11/05/2024 (exceptées les équipes encore qualifiées en ½ finales de la Coupe Roger Alex et de la Consolante)

08/06/2024 (à définir avec la Commission Interdépartementale de Football)

➔ Nous vous conseillons, pour les équipes n'ayant pas fait de demande de report de match de vous mettre d'accord lors de la demande, sachant que vous pouvez exceptionnellement jouer les rencontres un soir de semaine.

Dans ce cas, en aviser la Commission de Football des Yvelines par mail.



Il n'est plus obligatoire d'envoyer les feuilles de match originales par courrier postal.

Cela fait suite à la modification du règlement des compétitions de football à 11 en IDF – saison 2023/2024 (voir article ci-dessous)

Par contre, afin de faciliter le travail de notre permanente et celui de la CFY, nous vous demandons que les feuilles de match soient lisibles et envoyées en Pièce Jointe.

Article 19 : Envoi de la feuille de match

La saisie du résultat de la rencontre sur le site www.footfsgtidf.org et l'envoi de la feuille de match à la commission gestionnaire de l'épreuve dans les 48 h 00 qui suivent la date de la rencontre, incombent :

- Au club vainqueur
- Au club recevant en cas de match nul, arrêté ou non joué (y compris les forfaits), quels qu'en soient les motifs

La non saisie du résultat sur le site www.footfsgtidf.org dans un délai de 48h après la rencontre entraîne l'attribution de 2 unités administratives de pénalité au club fautif.

La feuille de match doit être adressée par mail à la Commission de gestion du championnat (voir indication sur la feuille de match) dans les 48h qui suivent la rencontre :

- La copie doit être claire et lisible (scan en PDF si possible).
- Vous devez joindre le recto et le verso de la feuille de match Dans le cas où la copie de la feuille de match ne serait pas exploitable, la Commission ne la traitera pas et considérera que la feuille de match est non parvenue

Dans tous les cas, vous devez conserver les originaux et vous devez pouvoir les fournir en cas de demande.

L'envoi tardif (après 48 h 00) de la feuille de match entraînera 2 unités administratives de pénalité au club fautif.

Dans le cas où la feuille de match ne serait pas parvenue à la Commission gestionnaire le deuxième mardi après la rencontre, deux cas sont à envisager :

Le score n'a pas été saisi :

Sans aucune nouvelle des équipes dans ce délai, le match sera perdu par pénalité aux deux équipes. (0 point, 0 but Pour, 0 but Contre)

Si l'équipe non responsable de l'expédition de la feuille de match se manifeste par écrit (courrier, fax ou courriel) avant la date limite indiquée sur le bulletin, le résultat enregistré sera celui acquis sur le terrain, mais l'équipe fautive marquera 0 point.

Le score a été saisi :

Sans aucune nouvelle de l'équipe chargée de l'envoi de la feuille de match dans ce délai, le résultat enregistré sera celui acquis sur le terrain, mais l'équipe fautive marquera 0 point.

CLUBS A EQUIPES MULTIPLES

N'OUBLIEZ PAS DE FOURNIR UNE LISTE NOMINATIVE PAR EQUIPE A VOTRE COMITE D'AFFILIATION POUR LE PREMIER WEEK-END DE NOVEMBRE.

VOUS POUVEZ EGALEMENT EN FOURNIR UNE COPIE A VOTRE COMITE GESTIONNAIRE.

VOIR REGLEMENT ACTUEL DE FOOT A 11 EN IDF FSGT

Article 15 : Clubs à équipes multiples

Pour les clubs ayant plusieurs équipes engagées dans les compétitions Football, dans des moments de pratique différents ou identiques, une liste nominative par équipe devra être obligatoirement fournie à la Commission d'affiliation pour le premier week-end de novembre, à charge pour celle-ci de les adresser aux commissions gestionnaires des différentes compétitions.

Passé cette date, seuls des nouveaux licenciés pourront compléter ces listes. En l'absence de liste, le joueur sera attaché à l'équipe avec laquelle il a fait son premier match de la saison.

Aucun glissement de joueurs d'une équipe à l'autre ne pourra être effectué après le premier week-end de novembre.

En Championnat, une équipe peut faire figurer un maximum de 4 joueurs issus d'une autre équipe du club et/ou munis d'une autorisation.

Concernant cet article, un mail a été envoyé à chaque équipe concernée et à leur Comité d'affiliation

2 – RESULTATS

FEUILLE DE MATCH	O = ORIGINALE - M=MAIL	RI = RESULTAT INSCRIT	N.S = RESULTAT NON SAISI
------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------

SM VETERANS NIVEAU B - RESULTATS JOURNEE 08 – 06/01/2024

ASC PANTIN B	2 / 7	U.F.C. VETERANS	FM Originale reçue par courrier
--------------	-------	-----------------	---------------------------------

SM VETERANS NIVEAU B - RESULTATS JOURNEE 09 – 13/01/2024

SAI AIT ISSAD V	1 / 3	RAFALE OC	FM Originale reçue par courrier
MIB STEPHANE RIBEIRO FC	4 / 2	ASC PANTIN B	FM Originale reçue par courrier

3 – EQUIPES AYANT USÉES DE LEUR DROIT DE REPORT

Groupe	Demandeur	Journée	Date	Rencontre	
SM Vétérans B	LES JOYEUX DE L'ASOM	04	18/11/23	AS COMMUNAUX DE PANTIN B	LES JOYEUX DE L'ASOM
SM Vétérans B	SAI AIT ISSAD V	08	06/01/24	US GAZELEC TELECTRIC	SAI AIT ISSAD V

Les dates de report de match proposées par la CFY peuvent être changées si les deux équipes en décident d'une autre.
 Toutefois, et afin d'éviter tout litige, avant la rencontre, un accord écrit des deux équipes devra parvenir obligatoirement à la CFY.

2023 / 2024 – REPORT DE MATCH SAMEDI MATIN – VETERANS B

Club demandeur	J	Date	Date report	RENCONTRE	
X	03	04/11/23	17/02/24	UFC VETERANS	LES JOYEUX DE L'ASOM
X	03	04/11/23	17/02/24	AS DILA	AS MULTISPORTS
LES JOYEUX DE L'ASOM	04	18/11/23	24/02/24	AS COMMUNAUX DE PANTIN B	LES JOYEUX DE L'ASOM
X	07	09/12/23	24/02/24	U.F.C VETERANS	US GAZELEC TELECTRIC
X	07	09/12/23	?	AS MULTISPORTS	AS COMMUNAUX DE PANTIN B
SAI AIT ISSAD V	08	06/01/24	17/02/24	US GAZELEC TELECTRIC	SAI AIT ISSAD V
X	10	20/01/24	13/04/24	AS COMMUNAUX DE PANTIN B	AS DILA
X	10	20/01/24	13/04/24	US GAZELEC TELECTRIC	MIB STEPHANE RIBEIRO FC
X	10	20/01/24	13/04/24	SAI AIT ISSAD V	ASC BNP PARIBAS CTIP
X	10	20/01/24	13/04/24	RAFALE OC	U.F.C VETERANS
X	10	20/01/24	13/04/24	LES HOYEUX DE L'ASOM	AS BAOBAB

Equipe Yvelines résultats Foot à 11 & Foot à 7

Autres journées de pratique

FOOT A 11 - LUNDI - GROUPE B

ASMR BORUSSIA DES POTOS

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°3

22/01/2024	ATLETICO BAGNOLET / FC PARIS ARC EN CIEL A	2 - 1
22/01/2024	WINAMAX FC / MA BELLE ETOILE FC	2 - 3
22/01/2024	STV TEAM 93 / LES ANCIENS DE ROSNY	Reporté
22/01/2024	ASMR BORUSSIA DES POTOS / FENOFOOT ACADEMIE	2 - 1

FOOT A 7 - LUNDI - Groupe B1

ASMR INTER MINOTS

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°11

22/01/2024	REAL DE MARTINE / EXEMPT	EXEMPT
22/01/2024	FC LIMITE / AS MUSEUM A	4 - 6
22/01/2024	DABKE FC / ASMR INTER MINOTS	1 - 1
22/01/2024	LES ATELIERS FC / ARENA D2 SPORT	3 - 5

FOOT A 7 - LUNDI - DIVISION 2 - NORD

UNITED SPORT CLUB

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°2

25/01/2024	AS-FOSSE / ALSTOM / THE SOLOGNE SHOOTING GAME A	Lilian Thuram - 20h30 - Gennevilliers
22/01/2024	LEVALLOIS ENTRAIDE / AMICALE DES FOOTBALLEURS PARISIENS	7 - 7
23/01/2024	FC VIKINGS UNITED / AS AKATSUMI	Yves du Manoir F4 A - 20h00
23/01/2024	UNITED SPORT CLUB / FC PRISMA MEDIA	7 - 4

FOOT A 7 - LUNDI - DIVISION 2 - SUD

ASM ST CYR & ASM ST CYR B

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°2

23/01/2024	FC GENERATION / BORUSSIA TOOLBAR	5 - 0F
26/01/2024	AS BULL / LB FOOT	La Grenouillère B - 21h - 92
22/01/2024	WCR / EXEMPT	EXEMPT
22/01/2024	ASM ST CYR B / ASM ST CYR	3 - 2
22/01/2024	SPORTING LIBAN / TEAM DE L OUEST	1 - 6

FOOT A 7 - JEUDI - Groupe B

CPAM 78

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°10

18/01/2024	HAVANA FC / JSBP	Remis - terrain impraticable
18/01/2024	OLYMPIQUE DE PANTIN / NEW TEAM 75	Remis - terrain impraticable
18/01/2024	CPAM 78 / DANTESQUE DE PANAME	décalé (en attente de programmation)
18/01/2024	FOOT NOISY C / LES POTOS CARRES	Remis - terrain impraticable

FOOT A 7 - JEUDI - Groupe D

ASMR BORUSSIA DES POTOS

CHAMPIONNAT - JOURNEE N°10

18/01/2024	RACING CLUB KENEIL / SP17	Remis - terrain impraticable
18/01/2024	ASMR BORUSSIA DES POTOS / FFF	2 - 4
18/01/2024	AS PARIS HABITAT OPH / EINTRACHT VILLIERS BARRACUDA	Remis - terrain impraticable
18/01/2024	LOS POLLOS ECLATOS / OZONOS UNITED FC	8 - 0

4 – DÉSIGNATIONS DES ARBITRES



Les désignations des arbitres officiels ne sont plus publiées dans les bulletins.
Vous trouverez les désignations d'arbitres sur la page de votre équipe du site
www.footsgtidf.fr

5 – JOUEURS SUSPENDUS

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	LS	RC BONDY	LABEAU NICOLAS	911015	Oui	Oui	15/05/2023	15/05/2024	Suspendu pour 12 mois
75	ME	A.F.P.P.	DA SILVA Jonathan	287965	Oui	Oui	28/11/2023	28/05/2024	Suspendu pour 6 mois
75	DM	ACP CHOISY LE ROI	ALVES Nicolas	324856	Oui	Oui	23/01/2024	23/05/2024	Suspendu pour 4 mois
75	SA	ESF PARIS	KONE Lassana	407710	Oui	Oui	10/12/2023	10/02/2024	Suspendu pour 2 mois
75	VS	TEAM AUTREMONDE 11	DOUKHANTHY Mahamadou	374710	Oui	Oui	08/12/2023	08/02/2024	Suspendu pour 2 mois
75	DM	AC VILAR DE PERDIZES	DE ARAUJO Goncalo	423038	Oui	Oui	12/12/2023	12/06/2024	Suspendu pour 6 mois
75	LS	ASC VITRY	AKIAL Nadinn	210571	Oui	Oui	09/01/2024	09/09/2024	Suspendu pour 8 mois
92	SM	CLUB 92 CMCAS	NAAK Abderezak	262770	Oui	Oui	04/11/2023	04/03/2024	Suspendu pour 4 mois dont 2 avec sursis
92	LS	3WK	PENNES Baptiste	204859	Oui	Oui	04/12/2023		Suspendu pour 1 match ferme et 3 mois avec sursis
92		ALL BLACKS 92	SAUDI MOUAD	937435	Oui	Oui	19/02/2023	21/02/2024	Suspendu pour 12 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
93	SA	ETOILE ROUGE	TAGZOUT ILYES	55560256	Oui	Oui	10/12/2022	10/03/2024	Suspendu pour 15 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
93	SA	CS CHILI	FLOREZ VALENCIA SEYF	959437	Oui	Oui	18/02/2023	18/02/2025	Suspendu pour 24 mois (Article 44, Tableau B, Alinéa 26)
93	SA	CS CHILI	DE OLIVEIRA Dylan	218292	Oui	Oui	18/02/2023	18/08/2024	Suspendu pour 18 mois Suspendu pour 18 mois (Article 44, Tableau B, Alinéa 25)
93	LS	WINAMAX FC	MARINHO José	435834	Oui	Oui	22/01/2024		Suspendu, en attente de décision
93	LS	AS NOOR B	PHOMSAVANH Alexandre	56611	Oui	Oui	02/10/2023	02/02/2024	Suspendu pour 4 mois avec sursis
93	LS	DYNAMO CSADN	CHALTON Kevin	376352	Oui	Oui	22/01/2024		Suspendu, en attente de décision
93	LS	AMERICA CALI	ARIAS SIERRA Michel Angelo	324881	Oui	Oui	22/01/2024		Suspendu, en attente de décision
93		FC NOISY LE SEC	THIAM DEMBA	55623052	Oui	Oui	28/01/2023	28/01/2025	Suspendu pour 24 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	JS	MAJESTICS UNITED	SIONIS NORI	811254	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2029	Suspendu pour 7 ans - voies de faits et circonstances aggravantes
94	JS	MAJESTICS UNITED	TRAORE BABA	831075	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2027	Suspendu pour 60 mois voies de fait sur adversaires
94	JS	MAJESTICS UNITED	YATTE YAHYA	55766289	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2029	Suspendu pour 7 ans - voies de faits et circonstances aggravantes
94	JS	MAJESTICS UNITED	GERNET DYLAN	55672533	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2028	Suspendu pour 72 mois voies de fait et circonstances aggravantes
94	JS	MAJESTICS UNITED	NEROVIQUE YOHAN	815406	Oui	Oui	22/06/2022	22/06/2028	Suspendu pour 72 mois voies de fait et circonstances aggravantes

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
94	VS	COLOMBIA FOOT	GRISALES LOPEZ Erminson	192823	Oui	Oui	29/09/2023	29/01/2024	Suspendu pour 4 mois
94	VS	FC CHOISY LE ROI VS	HAMDANI Abdelkader	219604	Oui	Oui	27/10/2023	27/07/2025	Suspendu pour 21 mois - Période(s) de neutralité du 15/06 au 15/09 inclus
94	SM	AS GO WEST	GIACALONE REMI	284953	Oui	Oui	02/12/2023	02/04/2024	Suspendu pour 4 mois
94	VS	U.F.C.	DEIVISSON GONÇALVES Weverton	455102	Oui	Oui	08/12/2023	08/06/2025	Suspendu pour 18 mois
94	VS	FC CHOISY LE ROI VS	EL HASSNAOUI Adil	429680	Oui	Oui	15/12/2023	15/06/2024	Suspendu pour 6 mois
94	SM	UA SOCIETE GENERALE B	KALLAT Ibrahim	458100	Oui	Oui	13/01/2024		Suspendu, en attente de décision
94	SM	INTERNATIONALE METEQUE	BEN JEMAA Houcamme	181662	Oui	Oui	13/01/2024		Suspendu, en attente de décision
94	VS	BOCA JUNIOR	OBANDO Andres	233262	Oui	Oui	19/01/2024		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
94	VS	U.F.C.	LESSA Joenir Cardozo	428993	Oui	Oui	19/01/2024		Suspendu, en attente de décision
94		USMT BOISSY HEMISPHERE	CROCHERAY SAMUEL	55767237	Oui	Oui	03/07/2019		Une interdiction définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par une fédération délégataire ou organisées par une fédération agréée
LIF	DM	AS MALGACHE C	ISCOL Fabien	432930	Oui	Oui	26/11/2023	26/01/2024	Suspendu pour 2 mois (Article 44 Tableau B Ligne 20)
LIF	DM	AS ESTORIL	BENZIADI Boubakare Sidik	354797	Oui	Oui	17/12/2023	17/04/2024	Suspendu pour 4 mois (Article 44 Tableau B Alinéa 21)

6 – AUTORISATIONS

Autorisations en cours

Nom du joueur	Club d'appartenance	Autorise au club	Licence	A compter
LAMVU-GARCIA Norman	FC CHIOTS	UA SOCIETE GENERALE A	238022	19/09/2023
GILLET Rudy	AS REGGINA CALCIO	US IVRY JJ ROUSSEAU	217306	20/09/2023
LIHAU Jonathan	PTV FOOTBALL CLUB	USMT CRETEIL SAINT MAUR	186982	18/09/2023
CHARA Mohamed	LA TEAM 2018	UA SOCIETE GENERALE A	187296	19/09/2023
ALMEIDA Yannick	LA TEAM 2018	UA SOCIETE GENERALE A	187302	21/09/2023
NGUY Anthony	AS CARTE CHANCE	ASA RIGONDES	209207	21/09/2023
VERUT Theo	AS DES FOOTBALLEURS BI-JAMBISTES DU LUNDI	LES GARS DU XV	195361	22/09/2023
KERROS Arthur	AS DES FOOTBALLEURS BI-JAMBISTES DU LUNDI	LES GARS DU XV	195354	22/09/2023
LAMOTHE GAETAN	PARIS PANTIN FC	AS FURIA D ALLERAY	231578	13/09/2023
CHERRAR Rayan	AS REGGINA CALCIO	US IVRY JJ ROUSSEAU	289126	28/09/2023
PINEAU Guillaume	SONCA FOOTBALL CLUB	CS SALVADOR ALLENDE	189664	29/09/2023
MILLION Sebastien	CS SALVADOR ALLENDE	TITANES CHILE FC	320864	29/09/2023
GAJARDO Remy	CS SALVADOR ALLENDE	TITANES CHILE FC	218287	29/09/2023
CASTRO PEREA Luis Alberto	AS CALI	LDU	192791	29/09/2023
MELO Christian	CS SALVADOR ALLENDE	TITANES CHILE FC	218278	06/10/2023
CORRALES BECERRA Yeison Alonso	AS CALI	LDU	238999	06/10/2023
HULOT MATHIEU	OLYMPIQUE DE PARIS	LES GARS DU XV	191093	26/09/2023
HAUDUROY NOGUE Eglantine	US PARIS XI	FIRE TEAM	382641	09/10/2023
DJEBRE Guy-Michel	LA TEAM 2018	UA SOCIETE GENERALE A	237817	05/10/2023
COIGNET Nicolas	AS CENTRE NATIONAL OPHTALMOLOGIE 15 20	RAFALE OC	243886	10/10/2023
HANDOURA Salem	SOCCA LIBRE	ACPAO 18	236785	10/10/2023
D'EAU Alan	SOCCA LIBRE	ACPAO 18	183597	10/10/2023
LOPES Daniel	MEUTE FC	USJTO CHOISY	218176	06/10/2023
MUTEL Robin	FC MITARD	ASA RIGONDES	236419	19/10/2023
TMIMI Sarah	FIRE TEAM FOOTBALL CLUB	US PARIS XI	385907	23/10/2023
JUNG Annabelle	LES CLIMATISEUR.EUSES	FIRE TEAM	192045	30/10/2023
GHEDDOUCHE Dgema	AS ESTORIL	FC VITRY 94	210544	02/11/2023
OTMANI Nabil	AS ESTORIL	FC VITRY 94	210346	02/11/2023
BOUKHARI HOCINE	Club92Cmcas	FUTBOL TOTAL	205182	02/11/2023
MEUNIER Thomas	HAVANA FC	NOYAU DUR FC	193545	03/11/2023
LE NENAN Celia	ATLETICO BATIGNOLLES	LES CLIMATISEUR.EUSES	383636	16/11/2023
TAPSOBA Aubain	CHATO FOOTBALL CLUB	UA SOCIETE GENERALE B	385566	28/11/2023
BETTON Remi	CLUB DEFENSE BALARD ARCUEIL	LOS POLLOS ECLATOS	251641	29/11/2023
GAUTHIER Johanna	FIRE TEAM FOOTBALL CLUB	US PARIS XI	425398	12/01/2024

7 – BUREAU D'APPEL REGIONAL DU 18/01/2024



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Bureau d'Appel Régional

Ligue Ile-de-France FSGT - 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Tél : 01.49.42.23.42 - Email : bar@idf.fsgt.org

Réunion du 18/01/2024

En raison des difficultés d'organisation en présentiel l'appel de décision à traiter, le B.A.R. a décidé de gérer ce dossier par voie de visioconférence.

Dossier n°3 Brassages Coupe IDF - Cadrages IDF - Match du 16/12/2023 AJSL MOULIN VERT - AS PLUS LOIN A

Membres du B.A.R. présents :

Alain GIBEAU (Comité 94), Pascal LAVILLE (Comité 75) et Fred SAFRAOUI (Comité 93)

Personnes convoquées :

AJSL MOULIN VERT		AS PLUS LOIN A	
DEGBA Khalil	Présent	AMANAZ Mohamed	Présent
GHRIBI Nidhal	Présent	LADJALI Karim	Présent
GUIBADO Stéphane	Présent	FAURE Thomas	Présent
PAVILLA Jérémie	Présent	KEITA Bandjogo	Excusé
ALLADO Neas	Présent		

ARBITRES	
M. SAME	Excusé
M. MARHI	Excusé

1ère instance :

Comité FSGT 93 - La Commission de validation des résultats - PV dans le bulletin Le Lien n°11 du 19/12/2023 diffusé le 20/12/2023. Information de la décision aux clubs par voie de bulletin.

Décisions prises :

La Commission maintient le résultat acquis sur le terrain à savoir AJSL MOULIN VERT - AS PLUS LOIN A 2 buts à 2 et 4 tirs au but à 3.

Appel :

Demande recevable de AS PLUS LOIN A, celui-ci porte sur la qualification de joueurs d'AJSL Moulin Vert..

Éléments du dossier :

- Feuille de match
- PV de la Commission de validation FSGT 93
- Rapport AS PLUS LOIN A

Décision du Bureau d'Appel Régional :

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et auditionné les personnes présentes, sans preuve indiscutable portant sur l'identité des joueurs mentionnés; malgré la recherche de photos de cette rencontre, le B.A.R. a décidé à l'unanimité de confirmer la décision de la Commission de validation du Comité 93, c'est-à-dire, d'entériner le résultat acquis sur le terrain.

La présente décision est susceptible d'un recours auprès du CNOSF, chargée de la commission de conciliation (article L141-4 du code du sport).

La saisine du CNOSF est un préalable obligatoire (article R141-5 du code du sport). Celle-ci doit être effectuée dans les 15 jours suivants la notification et la publication de la décision contestée (article R141-15 du code du sport).

PV n°3 du B.A.R. - 18/01/2024 - 1/1